

Comment les universités vont trier les lycéens

Les facs ont dû élaborer en quelques semaines des critères pour départager les dossiers des candidats

Quels seront les véritables critères à l'entrée des licences universitaires ? Alors que les lycéens peuvent, à compter du 22 janvier, commencer à inscrire leurs vœux d'orientation sur Parcoursup, la nouvelle plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, ils sont nombreux – ainsi que leurs parents – à se poser la question. Voire à s'inquiéter.

En décembre 2017, ils ont pu découvrir les compétences désormais attendues dans chaque discipline : « aptitude à la logique » en droit, « compétences scientifiques » en physique, « bon niveau rédactionnel » en lettres, etc. Reste maintenant à savoir comment ces formations vérifieront, en coulisses, que les bacheliers possèdent bien ces « attendus ».

Car avec la réforme en cours d'examen au Parlement, qui modifie les règles d'admission à l'université, toutes les formations vont désormais classer l'ensemble des candidats à partir de leurs dossiers. Un classement qui doit permettre de les départager, dans le cas où les capacités d'accueil d'une formation sont atteintes, remplaçant ainsi le tirage au sort pratiqué jusque-là.

Notes, appréciations, lettre de motivation, avis du conseil de classe de terminale, activités extrascolaires... Pour effectuer ce classement sensible, les universitaires ont travaillé, en quelques semaines seulement, sur ces critères généraux qu'ils comptent utiliser, afin de les faire remonter au ministère de l'enseignement supérieur dès le 17 janvier. Mais selon les disciplines et les universités, les formules envisagées pour trier les dossiers à partir de ces éléments varient fortement.

Affiner la méthode

Ainsi, dans la filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), particulièrement sous pression depuis plusieurs années, le modèle a été pensé depuis plus de six mois.

Chacune des compétences demandées (scientifique, littéraire, sportive, engagement associatif) sera évaluée sur 30 points, prévoient les doyens de cette discipline, à partir des notes obtenues en mathématiques, physique, français, philosophie ainsi que grâce à divers justificatifs d'activités extrascolaires (BAFA, inscription dans un club sportif, attestation d'un niveau sportif, etc.).

« Avec l'avis du conseil de classe, qu'on transformera aussi en une note sur 30 points, cela fera un total sur 150 points qui permettra de classer tous les candidats », décrit Didier Delignières, à la tête de la

conférence de doyens. Situation sans doute exceptionnelle : ce modèle devrait être appliqué de la même manière dans toutes les facs du territoire.

Si les Staps en sont déjà à la formule mathématique et à l'algorithme pour classer les futurs candidats, d'autres filières ont pour l'instant simplement validé les pièces qui seront prises en compte pour évaluer chaque attendu. Ainsi en droit à l'université Paris-Descartes, les notes de 1^{re} et terminale en mathématiques, histoire-géographie, philosophie, ou encore sciences économiques et sciences sociales, seront utilisées pour évaluer cette « aptitude à la logique » des candidats, ainsi que le classement de chaque élève dans sa classe, et l'avis du conseil de classe.

Notes de physique ou de maths dans les filières scientifiques, notes de français et d'histoire-géographie dans les sciences humaines et sociales... De manière générale, les bulletins des lycéens apparaissent comme un critère incontournable. La raison en est simple : ils sont facilement quantifiables. « Nous nous attendons, dans certaines licences, à 15 000 vœux de candidats : il va être impossible d'avoir un examen approfondi de chaque dossier », souligne Olivier Oudar, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Paris-XIII. Les notes

permettront d'en trier automatiquement une grande partie, pour ensuite regarder finement un plus petit nombre de dossiers. »

Quelque 3 millions d'euros sont promis par le ministère pour financer l'examen des dossiers, somme qui peut paraître limitée au vu de la masse de vœux attendue (les 800 000 candidats pourront chacun faire dix vœux).

Même dans les filières moins en tension, où un tri automatisé semble moins nécessaire, les notes auront toutes leur importance, d'après les universitaires contactés par *Le Monde*. Un scénario que la FAGE, premier syndicat étudiant favorable à la réforme, voit se profiler avec angoisse. « Une note ne permet pas d'évaluer une compétence », dénonce Jimmy Losfeld, son président, qui appelle à ce que les appréciations des enseignants, l'avis du conseil de classe, le lettre de motivation... soient aussi pris en compte.

De fait, si l'avis du conseil de classe doit lui aussi être largement utilisé, car il peut être facilement quantifié (les mentions « favorable », « non favorable »... pouvant être transformées en nombre de points), la lettre de motivation, de même que les appréciations des enseignants, devraient plutôt être examinées à la marge, pour départager les candidats ex aequo par exemple. Il faudra, de toutes façons, « faire attention aux biais de cette lettre », prévient Pierre-Yves Gilles, président de la Conférence de doyens d'arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales. On n'aura aucune certitude sur qui l'a rédigée : parents, enseignants, lycéens ».

Dans les facultés, la réflexion se poursuit pour affiner la méthode de classement qui sera appliquée, avec encore de nombreux doutes sur ce qui sera autorisé. Entre les

discours du ministère, des recteurs, des présidents d'université... les consignes ne sont pas toujours claires. Ce qui crée une

« une sacrée pagaille », selon les mots employés par plusieurs universitaires. « Nous recevons parfois des informations très contradictoires, rapporte ainsi Alain Talon, à la tête de la faculté des lettres de Sorbonne université [Paris-Sorbonne et UPMC]. On nous disait, par exemple, au départ, qu'on pourrait fixer comme critère une fourchette de notes dans laquelle le candidat devrait se situer. Finalement on nous dit que non. »

Prise en compte de la filière

La fac de lettres parisienne – qui s'attend à recevoir 40 000 dossiers ! – a décidé de ne pas faire apparaître sur Parcoursup le détail des critères qu'elle envisage d'appliquer pour chacun de ses 56 parcours de formation, afin de se laisser le temps de les élaborer précisément. Ils figureront, à terme, sur son propre site Internet, avec des conseils précis aux candidats.

Autre question qui fâche : la filière de bac pourra-t-elle avoir un impact sur le classement de l'élève ? Plusieurs licences ont fait remonter au ministère, d'après les documents que *Le Monde* s'est procurés, cette exigence, tel un bac S exigé pour entrer dans une licence de biologie francilienne. Pourtant, les rectorats répètent dans de nombreuses académies que cela serait totalement interdit. Néanmoins, si le critère n'est pas affiché tel quel sur la plate-forme Parcoursup, plusieurs formations envisagent tout de même de le prendre en compte. « Bien sûr que nous accorderons plus d'importance à un 15/20 en maths en terminale S qu'un 15/20 en filière littéraire », confirme Yves Bertrand, à la tête de la conférence des doyens de sciences. « De toute façon, Parcoursup nous permet d'extraire la liste des candidats et celle de leurs caractéristiques afin d'effectuer le classement », lâche un autre universitaire, sous-entendant que les formations auront, dans les faits, une grande marge de liberté. ■

SÉVERIN GRAVELEAU
ET CAMILLE STROMBONI

Un comité scientifique et éthique pour chapeauter Parcoursup

Le comité scientifique et éthique de la plate-forme Parcoursup sera présidé par l'avocate, ancienne ministre et déontologue de l'Assemblée nationale, Noëlle Lenoir. Cette instance avait été créée en septembre 2017 à la suite de la mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur

le manque de transparence de la précédente plate-forme Admission post bac (APB). Ce comité regroupera des personnalités scientifiques variées: chercheurs, sociologues, économistes, etc. Il sera chargé de « s'assurer au quotidien du respect par la plate-forme des principes juridiques et éthiques qui la fondent, de vérifier son bon fonctionnement et d'évaluer son impact pour proposer des améliorations », avait détaillé la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, le 14 janvier dans *Le JDD*.

Le casse-tête de l'entrée en médecine en Ile-de-France

Le nouveau système remet en cause la répartition équitable des bacheliers au niveau francilien

Les nouvelles modalités d'entrée à l'université compliquent la donne pour l'entrée en première année commune aux études de santé (Paces). En tout cas en Ile-de-France. La question est très sensible: le 8 juin 2017, lors de la première phase d'admission sur la plate-forme Admission post bac (APB), un millier de lycéens franciliens qui avaient choisi cette filière avaient été placés en attente après tirage au sort, provoquant un tonnerre de réactions indignées. Une telle sélection étant jugée d'autant plus inadmissible que près des trois quarts des étudiants échouent en fin de première année, à l'issue d'un concours très sélectif.

Jusqu'en 2017, la Paces francilienne bénéficiait d'un fonction-

nement particulier: les candidats postulaient, par le biais d'un seul vœu groupé, aux sept universités d'Ile-de-France. Après les résultats du bac, le service interacadémique d'affectation des étudiants en Paces se chargeait de les répartir dans les sept établissements franciliens, en fonction de leurs préférences géographiques mais aussi en prenant soin d'équilibrer le plus équitablement possible les mentions au bac, pour ne pas favoriser telle ou telle université.

Mais comment cette année attendre les résultats du bac pour répartir les candidats alors que les lycéens sont désormais invités à répondre, au fil de l'eau, à partir du 22 mai, à l'ensemble des propositions qui seront données à leurs vœux? Selon plusieurs universi-

taires interrogés, la solution envisagée dans un premier temps par le ministère de l'enseignement supérieur consistait à maintenir cette centralisation à l'échelle de l'Ile-de-France, avec des critères d'examen des dossiers communs et un classement des candidats au niveau de la région. Mais il aurait finalement fait marche arrière. Interrogé, le ministère n'a pas souhaité s'exprimer sur ce dossier.

Fixer ses propres critères

Un système similaire à celui des autres licences pourrait en fait être appliqué: chaque université fixerait ses propres critères pour réaliser son classement des candidats. Mais la conséquence prévisible serait d'aboutir à une concentration des meilleurs profils de bacheliers

et des mentions très bien dans les établissements parisiens. Sans compter que, avec la suppression de la priorité accordée aux bacheliers de l'académie, ces établissements pourraient attirer de bons candidats issus d'autres régions.

« Un système de régulation entre les facs franciliennes serait en réflexion », confie néanmoins un doyen de santé. « Mais la répartition des mentions au bac entre universités n'était de toute façon déjà pas totalement équitable, car incompatible avec la volonté de respecter au mieux les préférences géographiques des candidats », remarque Frédéric Dardel, président de l'université Paris-Descartes, où la part de bacheliers S mention très bien admis dépasse les 50 %. ■

SÉ. G. ET C. ST.